



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Marie-Hélène	PLAVERET (Suppléante)	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		J.F. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

147-2024 MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DE LA RECYCLERIE A SAINT PIERRE D'ALBIGNY (N°01-2023) : RENONCIATION A L'APPLICATION DES PENALITES DE RETARD

Rapporteur : Marc GIRARD

La Communauté de communes Cœur de Savoie a passé un marché de travaux pour la rénovation énergétique et l'extension d'un bâtiment situé à Saint Pierre d'Albigny (73250) dont elle est propriétaire et qu'elle loue à l'association Fibr'Ethik pour son siège et ses activités, et en particulier son activité de recyclerie.

Les travaux ont débuté le 10 juillet 2023. Il était prévu initialement qu'ils durent 7 mois et qu'ils se terminent le 26 février 2024. Cependant, ce calendrier a dû être décalé en raison notamment de la nécessité de terminer d'abord l'extension du bâtiment afin de pouvoir déménager le magasin dans ce nouvel espace et effectuer ensuite les travaux de rénovation de l'existant. Un nouveau planning a été notifié par ordre de service aux entreprises, avec une date de réception finale au 23 avril 2024. A cette date, l'ensemble des lots a donc été réceptionné.

Or il n'a pas été indiqué expressément par avenant à chaque titulaire de lot que la durée du marché était modifiée et était désormais de 9 mois et 13 jours.

Par ailleurs, il n'était pas clairement indiqué dans les pièces du marché que la réception se ferait de manière groupée et non lot par lot à la fin des travaux.

Afin de solder les factures des entreprises, le Service de Gestion Comptable de la Trésorerie demande que la Communauté de communes se prononce sur l'application de pénalités de retard.

Toutes les entreprises ayant terminé les travaux dans le temps qui leur était imparti, il est proposé de renoncer à l'application de pénalités de retard aux titulaires des 16 lots du marché de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RENONCE** à l'application des pénalités de retard encourues par les sociétés suivantes dans le cadre du marché n°01-2023 relatif à la rénovation énergétique et à l'extension du bâtiment de la recyclerie à Saint Pierre d'Albigny :
 - TPLM (lots 1 et 4)
 - BPS38 (lot 2)
 - GREG CONSTRUCTIONS (lot 3)
 - ZANON (lot 5)
 - ETANCHEITE DES 2 SAVOIE (lot 6)
 - FERALUX (lots 7 et 12)
 - MENUISERIE DU GRAND ARC (lot 8)
 - SONZOGNI (lot 9)
 - CROATTO (lot 10)
 - UC BATIMENT (lot 11)
 - FERMIPOSE (lot 13)
 - EVOLUTEAM (lot 14)
 - ROSAZ ENERGIES (lots 15 et 16).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS